

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTÉ

Article premier

Le jury de l'examen du diplôme de la **Première année master droit des collectivités territoriales**, pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Madame	BAILLEUX, Julie	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	BARANGER, Denis	Professeur des universités (PR)
Monsieur	BLANC, François	Professeur des universités (PR)
Madame	CLAUDEL, Emmanuelle	Professeur des universités (PR)
Monsieur	DRAGO, Guillaume	Professeur des universités (PR)
Monsieur	EPRON, Quentin	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	GOURGUES, Pascal	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	GUGLIELMI, Gilles	Professeur des universités (PR)
Madame	ILIOPOULOU, Anastasia	Professeur des universités (PR)
Madame	MARTIN-BIDOU, Pascale	Maître de conférences (MCF)
Madame	MEYNAUD-ZEROUAL, Ariane	Maître de conférences (MCF)
Madame	MOREAU, Marie-Laure	Maître de conférences (MCF)
Monsieur	TOUZE, Sébastien	Professeur des universités (PR)
Monsieur	VERGNET, Nicolas	Maître de conférences (MCF)
Madame	VINCENT, Suhasini	Maître de conférences (MCF)

Article 2

Monsieur GUGLIELMI Gilles, Professeur des universités (PR) est désigné président du jury.

Fait à Paris, le 4 novembre 2024

Stéphane Braconnier

